



École Saint-Louis-de-Gonzague

2430, terrasse Mercure
Montréal (Québec) H2H 1P2
Téléphone : 514 596-5880
Télécopieur : 514 596-2043
www.csdm.qc.ca/slg

**École Saint-Louis-de-Gonzague,
annexe**

2175, rue Rachel Est
Montréal (Québec) H2H 1R3
Téléphone : 514 596-5871
Télécopieur : 514 596-7845

**Rencontre du conseil d'établissement
20 avril 2022, 18h30
Lieu à déterminer**

Projet d'ordre du jour

1 Ouverture de la séance (5 minutes)

- 1.1 Désignation d'un.e secrétaire (en cas d'absence de la secrétaire)
- 1.2 Prise des présences et vérification du quorum
- 1.3 Désignation d'une gardienne du temps

2 Période réservée au public (10 minutes)

3 Lecture et adoption de l'ordre du jour (5 minutes)

4 Adoption et suivi du procès-verbal du 23 mars 2022 (15 minutes)

5 Modalités de fonctionnement du CÉ (3 minutes)

- 5.1 Formation obligatoire des membres – suivi
- 5.2 Budget de fonctionnement – consultation

6 Dossiers école et informations stratégiques (50 minutes)

- 6.1 Calendrier 2021-2022 – information
- 6.2 Abonnement Survey Monkey pour les consultations – approbation
- 6.3 Consultation obligatoire des élèves – suivi
- 6.4 Embellissement de la cour – suivi
- 6.5 Résolution du CÉ en appui à des démarches de représentation auprès du comité de parents et du CSSDM pour le recyclage de crayons au sein des écoles – adoption
- 6.6 Utilisation des allocations pour la formation des parents – consultation
- 6.7 Planification de la liste du matériel scolaire – consultation

7 Activités et sorties éducatives s.o.

8 Le point des enseignants s.o.

9 Dossier SDG s.o.

10 Rapport de la déléguée au comité de parents (10 minutes)

- 10.1 Réunion du 26 avril 2022 – préparation

11 Le point de l'OPP (5 minutes)

- 11.1 Vente de livres – approbation

12 Courrier (2 minutes)

12.1 Gestion de l'adresse courriel du CÉ

13 Membre de la communauté s.o.

14 Varia

15 Levée de la séance

« Toute décision du conseil d'établissement doit être prise dans le meilleur intérêt de l'élève. » (LIP, article 64)